



(valant facture)

Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)* et nous soutenons ses actions en faveur du développement de projets locaux et citoyens d'énergie renouvelable, de la sobriété, des mobilités durables...

* Statuts disponibles sur le site internet <https://www.enr-citoyennes.fr/adherer/> ou sur demande.

Nom de la structure adhérente :

- Structure locale et citoyenne d'énergie renouvelable
Projets : en développement en exploitation
- Structure partenaire : < 20 salarié.es > ou = 20 salarié.es
- Collectivité locale : nombre d'habitants :

Représentée par : Nom Prénom

En qualité de (*titre du représentant*) :

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

- Nous adhérons pour 2026** et versons la somme de euros
- par chèque par virement par mandat administratif
 à réception d'une facture (si obligatoire)

- Nous acceptons de recevoir la lettre d'information** de l'association.

Fait à : Signature :

Le : / / 2026

Nouveau barème des cotisations

Collège		Montant de la cotisation
Collège des structures locales et citoyennes des énergies renouvelables	Projets d'énergie renouvelable citoyenne <u>en développement</u>	50 €
	Projets d'énergie renouvelable citoyenne <u>en exploitation</u>	0,05 % du CA de l'année N-1 (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Collège des structures partenaires	< 20 salarié.es	50 €
	> ou = 20 salarié.es	150 €
Collège des collectivités locales		0,1 €/habitant (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)

Bulletin à envoyer par courriel ou mail à :

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 REDON - secretariat@enr-citoyennes.fr

Règlement :

Par virement : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534
BIC : CCOPFRPPXXX
Domiciliation : GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

Par chèque : à l'ordre de EPV

